

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MERCREDI 11 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 11 JUIN 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.  
M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.  
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

---

**Secrétaire de séance** : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION.**

---

**2025-06-N°3**

**VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

**VU** le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

**VU** la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi ;

**CONSIDERANT** que le projet éducatif territorial/plan mercredi est élaboré en partenariat avec l'Espace Socioculturel de la Lys, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, la CAF, l'Education Nationale et les associations culturelles, sportives et associations de parents d'élèves du territoire ;

**CONSIDERANT** que la convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui ;

*Le Conseil municipal,*

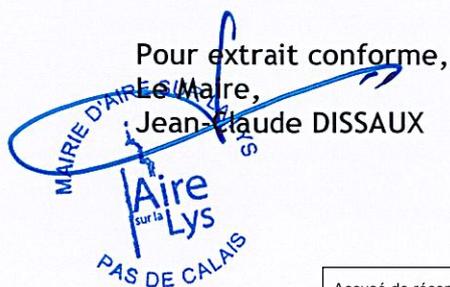
*Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif Territorial/Plan mercredi qui est établie pour une durée de 3 ans, et tous documents y afférents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRE-SUR-LA-LYS  
Aire sur la Lys  
PAS DE CALAIS